

FORMULAIRE INSCRIPTION SCOLAIRE 2026 - 2027

Maternelle - Primaire

Partie réservée au service BUSS

Dossier reçu le/...../.....

N° de dossier

Dossier complet à transmettre avant :

→ **Le 15 juillet 2026** pour les inscriptions en ligne, par courrier ou à l'agence commerciale BUSS.
N'oubliez pas de joindre une copie de la pièce d'identité de votre enfant, ainsi qu'une photo et un justificatif de domicile de -3 mois.

Avant cette date, les frais de dossiers (de 20€) de votre abonnement sont offerts !



Inscrivez-vous en ligne !

Rendez-vous sur
www.buss-saintes.com

Étape 1 : Compléter les informations de l'élève

Nom : Établissement scolaire à la rentrée 2026-2027 :
Prénom :
Date de naissance : Classe :
Sexe : M F



Collez la photo
d'identité de
l'élève, ici
(uniquement si
lère inscription)

Étape 2 : Compléter les informations du responsable légal et l'itinéraire

Responsable légal n°1 (obligatoire)

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Commune :
Téléphone :
Adresse mail :

Itinéraire 1

Commune de départ :
Arrêt de départ :
N° ligne :

Responsable légal n°2

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Commune :
Téléphone :
Adresse mail :

Itinéraire 2 (si garde alternée)

Commune de départ :
Arrêt de départ :
N° ligne :

Étape 3 : Complétez et signez le verso du formulaire sur les modalités de paiement

Étape 4 : Envoyez ou déposez votre formulaire d'inscription suivant les options suivantes

Option 1 : Envoyez votre dossier complété avec une photocopie de la pièce d'identité (CNI ou livret de famille) de l'élève et d'un justificatif de domicile de -3 mois, ainsi que votre chèque à l'ordre de RD Saintes à l'agence commerciale :
2 Place Saint-Pierre 17100 SAINTES.

Option 2 : Déposez votre dossier complété avec une photocopie de la pièce d'identité (CNI ou livret de famille) de l'élève et d'un justificatif de domicile de -3 mois et réalisez votre paiement en CB, espèces ou chèque à l'agence commerciale.

Option 3 : Rendez-vous directement sur notre site internet pour faire l'inscription en ligne, pas besoin de vous déplacer !

Choisissez votre abonnement :



Carta'Buss	1 Aller / Retour par jour scolaire du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027. <i>Ne fonctionne pas le samedi et pendant les vacances scolaires !</i>	45,40€	<input type="checkbox"/>
	Frais de dossiers de 20 € offerts pour tout paiement avant le 15 juillet 2026.		
J'Buss Mensuel	Abonnement -26 ans avec voyages illimités sur le réseau Buss et Allo'Buss. Valable du 1er au dernier jour du mois y compris mercredi, samedi et vacances scolaires. <i>Rechargement à effectuer à l'agence commerciale BUSS ou sur www.buss-saintes.com</i>	Mensuel 1er enfant Mensuel 18,00 € 2ème enfant Mensuel 3ème enfant et + 14,40 € 11,70 €	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
J'Buss Annuel	Abonnement -26 ans avec voyages illimités sur le réseau Buss et Allo'Buss. Valable un an y compris mercredi, samedi et vacances scolaires. <i>Possibilité de régler par prélèvement automatique mensuel en apportant un RIB.</i> Mandat de SEPA à remplir à l'agence commerciale Buss.	Annuel 1er enfant Annuel 179,60 € 2ème enfant Annuel 3ème enfant et + 143,90 € 116,30 €	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Choisissez votre mode de paiement :

Chèque Espèce CB
A l'ordre de RD Saintes

Principaux points du règlement

Le règlement total de l'abonnement est dû, quelles que soient la durée et la fréquence d'utilisation du titre de transport sur sa période de validité.

L'abonnement pourra être remboursé pour toute demande d'annulation faite avant le 30 septembre de l'année scolaire.

À compter du 1er octobre, il ne sera procédé à aucun remboursement, quelle qu'en soit la raison.

Les cartes de transports sont personnelles et nominatives et doivent être validées et présentées au conducteur à chaque montée, y compris lors des correspondances avec les navettes ou une autre ligne.

Les élèves sans titre de transport valide doivent payer leur trajet auprès du conducteur. Si l'élève n'a pas en capacité de payer son trajet au conducteur, un titre de paiement différé majorée sera délivré à l'élève. La facture sera adressée directement à la famille pour règlement.

Certains circuits peuvent être modifiés ou supprimés en cas de déviation de circulation, intempéries, grève ou autres incidents. Par principe, en cas d'intempérie ou de grève, une ligne non assurée le matin sera non assurée le soir également.

Ces événements particuliers ne donnent lieu à aucun remboursement, même partiel, de l'abonnement.

Le port de la ceinture est obligatoire dans les véhicules qui en sont équipés. Tout comportement incorrect ou mettant en danger les autres usagers pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du transport scolaire. Pour toute dégradation du matériel, le transporteur se réserve le droit de facturer le montant des réparations à la famille ou aux représentants légaux de(s) l'élève(s) concerné(s).

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement ci-dessus que je peux consulter dans son intégralité sur www.buss-saintes.com, et je m'engage à le respecter. Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés dans cette demande et accepte que mes données soient transmises à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Signature du responsable légal

Vous avez besoin de nous contacter ?



www.buss-saintes.com



0 800 17 10 17

Remplissez le formulaire de contact
directement en ligne en flashant le QR Code



cartabuss@buss-saintes.com

BUSS
Saintes Grandes Rives. L'Agglo

RATP dev